

<https://47.snuipp.fr/Conseil-de-Formation-du-22-mai-2015>



Conseil de Formation du 22 mai 2015

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : jeudi 28 mai 2015

Dernière mise à jour : 28 mai 2015

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

L'administration nous présente le plan de formation pour l'année scolaire 2015/2016 qui a été élaboré en fonction de priorités définies nationalement, académiquement et départementalement.

Cette année, seulement 16 remplaçants sont prévus pour assurer les départs en formation continue sur le département. C'est également pour cette raison qu'une partie de la formation continue se fera à distance...

Éducation prioritaire :

Ce plan de formation accorde une priorité à la formation des enseignant-e-s en éducation prioritaire. Cette formation sera basée sur un référentiel national et ne concernera que les titulaires d'une classe en éducation prioritaire ainsi que les « plus de maîtres que de classes » exerçant en REP.

L'administration nous informe que les autres intervenant-e-s en éducation prioritaire (TRS, Brigade, ZIL...) ne sont pas concerné-e-s par cette formation, car le nombre de remplaçant-e-s est limité.

Stages écoles Labrunie et Herriot de Marmande (ciblées politique de la ville) :

Ces stages seront similaires aux stages REP puisque basés sur le même référentiel.

Formation T1 :

Sur les 18 heures de formation prévues, seules 10h30 seront prises sur le plan de formation. Les 7h30 restantes seront effectuées sur les animations pédagogiques.

Tuteurs-trices directeurs-trices :

Ce stage est nouveau, mis en place suite à la modification des textes concernant la prise de fonction des directeurs-trices d'école.

Les IEN vont choisir les tuteurs-trices des directeurs-trices en fonction d'une proximité géographique, de l'expérience du directeur/de la directrice, et de ses qualités relationnelles.

Il y aura 1 tuteur-trice pour 1 directeur-trice. Les indemnités s'élèveront à 300 Euros pour l'année, il n'y aura pas de frais de déplacement (la plupart des communications devant se faire par mail ou téléphone).

Dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) :

Ces stages sont réservés aux enseignant-e-s PDMQDC qui n'exercent pas en REP.

Stage directeurs-trices :

La formation des directeurs-trices durera dorénavant 5 semaines et 3 jours.

Cette année, il y aura 1 semaine en septembre pour les directeurs-trices à la rentrée 2015 (informations minimales pour débiter l'année), puis l'équivalent de 4 semaines réparti jusqu'au mois de mai.

3 semaines sont prévues en juin pour les entrants en fonction à la rentrée 2016.

Une partie de cette formation se fera à distance (le directeur/la directrice sera déchargé-e de sa classe pour faire cette formation à distance).

Les directeurs-trices par intérim auront une formation de 2 jours en septembre.

Maîtres d'accueil temporaire (MAT) :

Rien n'est prévu pour eux/elles dans le plan de formation. Leur formation se fera sur les animations pédagogiques. Les formateurs-trices demandent que les MAT soient inclus-e-s dans le stage « formation des formateurs » (5 jours) afin d'harmoniser les pratiques.

Cela n'est pas possible dû au nombre de remplaçant-e-s disponibles, répond l'administration.

Dispositif - de 3 ans :

une dizaine de stagiaires sur le département.

Stages occitan :

Habilitation : 4 jours sur 2 années

MAÏADAS : cette année, formation sur cycle 3/collège

Enseigner l'occitan : formation cycles 1 et 2.

Liaison école/collège :

suite aux difficultés de mise en oeuvre des liaisons les années précédentes, la mise en place ne se fera que s'il y a des demandes conjointes du collège et des écoles par l'intermédiaire de l'IEN.

Lien administration/ÉSPÉ :

l'administration informe les représentant-e-s de l'ÉSPÉ que les professeurs peuvent se porter candidats pour assurer les stages du plan de formation, même s'ils n'ont pas au préalable été consultés pour mettre au point ce même plan de formation.

Les représentant-e-s de l'ÉSPÉ informent qu'ils/elles ne connaissent pas encore le plan de charge de travail pour l'année prochaine.

Suite à la présentation par l'administration des stages mis au plan de formation continue, le SNUipp-FSU 47 l'interpelle sur plusieurs points :

- **REP :**
une enveloppe budgétaire est-elle mise en place par l'éducation nationale pour assurer les projets pédagogiques des équipes en REP ?
Non, les efforts budgétaires concerneront l'accompagnement éducatif. Cependant, une enveloppe spéciale permet la mise en place des stages REP au plan de formation.
- **Projets éducatifs territoriaux (PEDT) :**
qu'est-ce que ce stage ?
16 enseignant-e-s volontaires seront associé-e-s à 16 collectivités territoriales pour participer à la mise en oeuvre des PEDT.
- **Beaucoup de stages sont à public désigné. Quels sont ceux qui se feront sur appel à candidature ?**
Les stages PEDT (1 jour), apprendre les maths (1 jour), EPS en maternelle (3 jours dont 1 à distance), et CHSCT (2 jours) ne sont pas des stages à public désigné. Ils feront l'objet d'un appel à candidature.
- **Animations pédagogiques :**
elles n'apparaissent pas dans le plan de formation. Que vont-elles concerner ?
Il y aura 3 heures obligatoires l'année prochaine (programmes maternelle), et l'année suivante 6 heures

obligatoires (programmes élémentaires).

En plus, d'autres animations pédagogiques seront proposées sur des parties du programme (Éducation morale et civique, ...)

- **Adaptation des parcours PES :**

cette année, la formation initiale des PES a été chaotique. L'adaptation des parcours de formation des stagiaires a été compliquée à mettre en oeuvre.

Qu'est-ce qui est prévu pour coordonner les parcours de formation, du côté de l'administration et du côté de l'ÉSPÉ ? Les PES pourront-ils être en classe en binôme pour la rentrée ?

l'ÉSPÉ annonce une baisse des horaires de formation en présentiel pour la rentrée 2016.

Rien n'est prévu pour l'année prochaine.

L'IEN en charge de la formation demande que les PES soient en cours et que les feuilles d'émargement soient précises par rapport aux cours suivis.

Information de l'ÉSPÉ : pour adapter les parcours, il faut obligatoirement établir dès la rentrée un bilan de compétences des stagiaires, dans la réalité ce n'est pas fait. Ça devrait se réguler cette année.

L'année prochaine, les PES seront en binôme pour la plupart sur un poste classe (18,5 postes bloqués au 1er mouvement).

L'affectation des stagiaires, et donc la constitution des binômes, se fera en fonction du rang au concours, mais la répartition du stage sur la semaine (début ou fin de semaine en classe) permettra peut-être de faire deux groupes ÉSPÉ plutôt homogènes par rapport à l'adaptation des parcours de formation que nous demandons.

L'affectation sera faite en juillet si on connaît les résultats des concours avant les vacances.

La demande du SNUipp-FSU 47 que les stagiaires puissent assurer la rentrée en binôme sera étudiée.

- **Stage C2I2E :**

nous nous réjouissons de voir au plan de formation l'apparition du stage C2I2E à destination des lauréat-e-s des concours 2012, 2013 et 2014 exceptionnel.

L'obligation de la mise en place de cette formation avait été rappelée aux recteurs-trices suite aux interventions du SNUipp-FSU national.

Cependant le nombre de places n'est pas précisé. Quel est le nombre de places disponibles et quels sont les besoins sur le département ?

Le nombre de places sera subordonné aux remplaçant-e-s disponibles. Nous n'avons pas encore évalué les besoins sur le département.

Anne-Laure PUJOS